

# PROJET ASSOCIATIF 2026 / 2030



*Adopté lors de l'assemblée générale du 24 juin 2026 à Prayols*



  
**2500**  
 personnes  
 accompagnées

  
**18**  
 établissements  
 et services

 **Laïcité**  
 **Solidarité**  
 **Citoyenneté**

  
**467**  
 collaborateurs

Tout handicap



*En route vers*

# LE PROJET ASSOCIATIF 2026 / 2030

## SOMMAIRE

---

|                                                                                                                                        |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. INTRODUCTION AU PROJET ASSOCIATIF .....</b>                                                                                      | <b>3</b>  |
| <b>2. L'APAJH, UNE HISTOIRE, DES VALEURS, UNE ACTION MILITANTE.....</b>                                                                | <b>4</b>  |
| L'APAJH ancrée dans son histoire liée à l'Education Nationale .....                                                                    | 4         |
| L'APAJH, un creuset de valeurs .....                                                                                                   | 5         |
| <b>3. DES CHOIX FONDAMENTAUX NOVATEURS, DES GRANDES ORIENTATIONS<br/>QUI FONDENT NOS PROJETS, NOTRE RÉFLEXION ET NOS PRATIQUES ...</b> | <b>6</b>  |
| Les personnes accompagnées.....                                                                                                        | 6         |
| Une association représentative .....                                                                                                   | 8         |
| Une association gestionnaire.....                                                                                                      | 8         |
| <b>4. LES OBJECTIFS / ACTIONS DE L'APAJH 09 .....</b>                                                                                  | <b>11</b> |
| OBJECTIF 1 : Autodétermination .....                                                                                                   | 11        |
| OBJECTIF 2 : Accès au sport, à la culture et aux loisirs .....                                                                         | 13        |
| OBJECTIF 3 : Habitat inclusif .....                                                                                                    | 14        |
| OBJECTIF 4 : Bientraitance et éthique.....                                                                                             | 15        |
| OBJECTIF 5 : Développement durable / responsabilité sociétale des entreprises (RSE) .....                                              | 16        |

# 1 INTRODUCTION AU PROJET ASSOCIATIF



Depuis sa création, l'APAJH 09 a toujours placé au cœur de son action la défense des droits des personnes en situation de handicap.

Au fil des années, elle a élargi son champ d'intervention en accompagnant également des personnes fragilisées.

Association laïque à but non lucratif, l'APAJH fonde son engagement sur le respect absolu de la personne humaine. Elle œuvre pour promouvoir la dignité et la citoyenneté des personnes en situation de handicap et l'accompagnement des personnes en difficulté (social, emploi, santé), en favorisant à la fois leur épanouissement personnel et leur pleine participation à la vie sociale.

Implantée dans le département de l'Ariège depuis plus de 50 ans, l'APAJH 09 peut se prévaloir d'avoir contribué à l'amélioration des conditions d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Sa reconnaissance institutionnelle, ses compétences affirmées en gestion, et la richesse de ses réflexions ne suffisent cependant pas à encadrer l'ensemble de la vie associative. Il est essentiel de poser régulièrement de nouveaux jalons pour rendre nos actions plus offensives, plus pertinentes et plus performantes.

Depuis l'adoption de son dernier projet associatif, l'APAJH de l'Ariège s'est structurée et a développé ses activités en faveur de la dignité et de l'autonomie des personnes, qu'elles soient en situation de handicap ou non.

L'APAJH 09 encourage la participation active des usagers, de leurs familles, des professionnels et de toute personne souhaitant s'impliquer dans la vie de l'association.

Notre progression future dépendra largement de notre capacité à tenir nos engagements, à faire vivre nos valeurs, et à mobiliser des acteurs citoyens pour faire avancer la réflexion sur la politique du handicap et soutenir nos projets.

En actualisant notre projet associatif, nous souhaitons :

- Réaffirmer notre identité : une association qui puise sa force dans ses valeurs, son militantisme et son histoire ;
- Rappeler nos choix fondamentaux et nos grandes orientations ;
- Définir nos objectifs pour les cinq années à venir, en les enrichissant de nouvelles ambitions tenant compte du contexte environnemental actuel et des exigences d'une gestion responsable : intégration des bonnes pratiques écologiques dans le quotidien, évaluation régulière du projet associatif.

## 2 L'APAJH, UNE HISTOIRE, DES VALEURS ET UNE ACTION MILITANTE



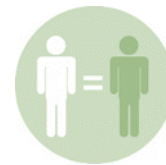
L'APAJH, acteur de l'évolution des mentalités et des comportements, tire sa force de ses valeurs, de son histoire, de son militantisme.

Depuis sa création dans les années 1960, elle dénonce l'exclusion et les discriminations dont sont encore trop souvent victimes les personnes en situation de handicap. Elle porte depuis toujours leurs attentes légitimes et revendique leur pleine accessibilité aux droits communs :

- L'accès à l'école et à la formation ;
- L'accès au travail, aux loisirs, à la culture et au sport ;
- L'accès à des revenus permettant, comme tout citoyen, de bénéficier des progrès de notre époque.

Elle récusé les stratégies d'assistance, risquant de réduire leur dignité de citoyen, pour défendre une approche solidaire et collective. Elle se félicite d'avoir été parmi les pionniers du profond changement ayant modifié les regards et forgé de nouvelles conceptions sur la place de chaque personne, quelle que soit la nature de son handicap ou de ses déficiences.

L'APAJH défend une laïcité, faite de respect de la différence, de tolérance. Les personnes en situation de handicap ou en situation sociale fragile ne sont pas les seuls citoyens à subir les effets d'une discrimination qui tend à privilégier les individus conformes à une norme sociale établie, au détriment des autres.



L'accompagnement des MNA (Mineurs Non Accompagnés) et les actions menées par le CISELL (MECS) s'inscrivent dans cet objectif d'inclusion.

### L'APAJH ancrée dans son histoire liée à l'Éducation Nationale

L'APAJH est née du militantisme laïc d'enseignants de l'Éducation nationale. Autour de Lucie Nouet, professeure de classe de perfectionnement, de Robert Séguy, secrétaire général du Syndicat national des instituteurs, et de parents d'enfants handicapés, des enseignants fondent en 1962 l'Association d'aide et de placement pour adolescents handicapés. Cette initiative répond à l'absence de services de placement et à la carence de l'Éducation nationale dans l'accueil des jeunes en situation de handicap.

À cette époque, le monde du handicap est souvent invisible : les personnes handicapées ne sont pas les seuls citoyens à bénéficier de soins et d'éducation adaptés.

Dès 1963, l'APAJH élargit son champ d'action à toutes les formes de handicap et à tous les jeunes en situation de handicap, quel que soit leur âge.

Créée en réponse à une carence manifeste, l'APAJH s'est structurée pour investir le champ de l'enfance inadaptée, jusque-là dévolu aux œuvres de charité. Elle a engagé des actions visant à aligner son idéal de solidarité,

d'éducation et de laïcité avec l'évolution de la société.

Le Comité Départemental de l'Ariège verra le jour en 1968 à l'initiative de quelques personnalités : Jean NAYROU, Olivier CAROL, Germain AUTHIE, Gilbert FAURE, Louis DAYDE, qui en furent les fondateurs. Ils seront ensuite rejoints par Jean-Louis VIGNEAU.

En 1983, commence la grande aventure gestionnaire par la création de l'I.M.E. d'Eycheil pour arriver aujourd'hui à être présents dans les politiques d'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de situation sociale fragile, sur tous les secteurs de services et établissements, sans exception. Notre association en Ariège développe un champ d'action particulièrement large au service des personnes accompagnées.

### **L'APAJH, un creuset de valeurs**

Association laïque, l'APAJH fonde son action sur le respect de la personne, de sa citoyenneté, de ses convictions individuelles :

- Elle promeut la dignité et l'autonomie des personnes en situation de handicap, en œuvrant pour leur pleine participation à la vie sociale
- Elle défend l'égale dignité de toute personne en situation de handicap et sa pleine appartenance à la société commune, dans laquelle son épanouissement doit être garanti.
- Elle agit en tant qu'acteur social, en cohérence avec son idéal de solidarité, d'éducation et de respect de la personne, dans un cadre laïque au service de l'intérêt général.

Nous réaffirmons que toute réponse citoyenne au handicap ne peut être adaptée et positive que dans une société laïque.

Pour nous la laïcité c'est la construction d'un espace public, commun à tous les citoyens sans exception, ouvert à chacun, indépendamment des origines, des religions, des convictions ou des niveaux économiques : tous citoyens, égaux en droits et en devoirs dans le cadre des institutions républicaines.

Les situations de handicap s'inscrivent, de manière réelle ou potentielle, dans le cours ordinaire de toute vie humaine. Cette approche universelle en fait une responsabilité collective, celle de la société tout entière, et non uniquement celle des personnes concernées.

Depuis toujours, l'APAJH rejette les stratégies d'assistance au profit d'une approche solidaire et collective, consacrée par la loi de 2005, qui reconnaît l'accès aux droits fondamentaux et le plein exercice de la citoyenneté comme des droits garantis par la solidarité nationale.

Un corps social vivant et dynamique ne progresse que s'il est divers et métissé. Pourtant, il existe encore une tendance à privilégier les individus conformes à une norme sociale établie, au détriment des autres. Les personnes en situation de handicap ne sont pas les seules victimes des dérives de cette discrimination.

L'action menée par les établissements et les services de l'APAJH, en promouvant l'autonomie, la protection des personnes, la cohésion sociale et l'exercice de la citoyenneté, contribue à prévenir les exclusions et à en corriger les effets.

L'APAJH réaffirme en permanence son attachement aux valeurs de la République : Liberté, Égalité, Fraternité. Elle s'engage activement dans toutes les actions visant à renforcer le lien social, à favoriser ce qui rapproche plutôt que ce qui divise. Nos projets et nos stratégies seront toujours tournés vers le partage, l'ouverture et la cohésion.

Chaque personne, quelles que soient ses potentialités, ses différences, son degré de dépendance ou ses besoins en matière de soins, a droit au respect et à une vigilance constante à cet égard, dans tous les domaines : accessibilité, participation à la vie citoyenne, éducation, travail et emploi, protection sociale, autonomie de vie, inclusion dans la société, santé, capacités juridiques, liberté de choix en matière de traitement et accès à la justice.

Le respect de la personne, de sa dignité, de son intimité et de ses droits est au cœur de notre éthique. Celle-ci exclut tout recours à des méthodes irrespectueuses, inadaptées à ses capacités.

# 3 DES CHOIX FONDAMENTAUX NOVATEURS, DES GRANDES ORIENTATIONS QUI FONDENT NOS PROJETS, NOTRE RÉFLEXION ET NOS PRATIQUES



Nous appelons la collectivité à adapter ses modes de fonctionnement aux situations de handicap, conformément aux dispositions légales. Notre association s'inscrit activement dans cette démarche.

## LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

L'APAJH 09 représente les personnes en situation de handicap ou confrontées à des fragilités sociales.

### 1. La personne en situation de handicap

Le handicap résulte de l'interaction entre une limitation fonctionnelle (physique, sensorielle, mentale ou psychique) et un environnement qui ne s'adapte pas à cette limitation. Il est évolutif et ne saurait ni résumer ni définir une personne

Les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière. Elles font pleinement partie du corps social et doivent bénéficier des mêmes droits que tous, dans le cadre de la loi commune.

Ce principe n'étant pas encore pleinement respecté, l'APAJH, en tant qu'acteur social, milite pour un accès aux droits sans discrimination, afin de garantir une véritable égalité des chances.

Les droits des personnes en situation de handicap sont reconnus par la loi. Le législateur a prévu, dans de nombreux domaines, des solutions pour favoriser l'accès à la citoyenneté. Pourtant, leur mise en œuvre reste souvent aléatoire.

L'accès universel à l'école, à la formation initiale et continue, aux soins, et à un parcours de vie personnalisé reste encore à garantir.

**Notre société est incluante mais pas encore pleinement inclusive.**

L'APAJH poursuivra son engagement à la pointe de l'innovation, en proposant des actions expérimentales et évaluées, qui, une fois généralisées, contribueront à faire évoluer notre société vers plus d'inclusion en faisant évoluer les pratiques, les concepts et les textes.

### 2. Les personnes en situation sociale fragile

La notion de personne en situation sociale fragile désigne une personne dont les conditions de vie, de santé ou de réseau social la rendent particulièrement vulnérable et exposés à des situations d'exclusion, de maltraitance ou de rupture de droits.

#### Le projet personnalisé :

Le projet personnalisé est au cœur de notre fonctionnement, au centre du savoir-faire et de la vie des établissements. Ces derniers doivent disposer des moyens nécessaires pour assurer un accompagnement pertinent et individualisé.

## **La pair-aidance : de l'entraide à l'expertise**

Initialement fondée sur l'entraide entre personnes partageant une même maladie ou un handicap similaire, la **pair-aidance** évolue aujourd'hui vers une reconnaissance pleine et entière de l'expertise vécue des personnes en situation de handicap. Elle vise à renforcer leur pouvoir d'agir, leur autonomie et leur rôle actif dans les dispositifs d'accompagnement et de décision



## **La communication alternative : rendre l'information accessible à tous**

Le F.A.L.C. (Facile à Lire et à Comprendre) est une méthode de simplification du langage destinée à rendre les informations accessibles, notamment aux personnes ayant des difficultés de compréhension. Son objectif est de traduire les contenus classiques en un langage clair, direct et compréhensible par tous, favorisant ainsi l'inclusion et l'autonomie informationnelle.



## **L'engagement de l'APAJH dans les instances décisionnelles**

L'APAJH s'engage à renforcer sa présence dans toutes les instances officielles et institutionnelles où se discutent les décisions collectives et individuelles. Ces lieux sont essentiels pour garantir des avancées concrètes au bénéfice des personnes les plus en difficulté, en veillant à ce que leurs voix soient entendues et leurs droits respectés

## **Le droit à l'École pour tous : un levier d'inclusion**

**L'accès à l'École pour tous constitue une clé fondamentale** pour l'acquisition des savoirs, le

développement de l'autonomie, l'exercice de la citoyenneté et l'intégration sociale et professionnelle.

Chaque enfant, chaque adolescent, quelle que soit sa situation physique, sensorielle, mentale ou psychologique, a droit à l'instruction. Il est impératif de mobiliser tous les moyens nécessaires pour rendre ce droit effectif, notamment en favorisant une scolarisation inclusive et adaptée aux besoins de chacun.

Au travers des établissements et services spécialisés de l'Enfance, une collaboration étroite avec l'Éducation nationale permet d'accompagner chaque élève.

## **L'emploi, un pilier de la citoyenneté**

Dans notre société, avoir un emploi et exercer une activité professionnelle sont des éléments essentiels de la vie de tout citoyen. Cela permet de participer à l'activité générale de la cité, de bénéficier d'un statut social et d'acquérir des moyens d'existence ordinaires

L'accès à l'emploi repose sur des dispositifs adaptés aux projets et aux potentialités de chacun, notamment :

- Une formation professionnelle initiale et continue ;
- Des compétences et des savoirs faire identifiés ;
- Un métier, avec un poste accessible et des conditions de travail adaptés ;
- Les aménagements permettant le maintien dans l'emploi ;
- La possibilité de promotion professionnelle ;
- Une vie sociale stable et accompagnée autant que besoin ;
- Un revenu global permettant une vie digne.

**La valeur travail passe aussi par des activités participatives comme le bénévolat, le service civique qui peuvent permettre l'insertion professionnelle.**

## **Le droit à une vie affective et sexuelle**

**Chaque personne a droit à une vie affective et sexuelle dans le respect de l'intimité et du consentement.** Des appartements pour couples et ateliers thématiques sont proposés dans nos établissements et services. Des partenariats sont également mis en place.

## UNE ASSOCIATION REPRÉSENTATIVE

L'APAJH est une Association experte dans les domaines du handicap et du social.

Les établissements et services de l'APAJH fondent l'accompagnement des personnes sur les valeurs associatives, en garantissant leur respect.

Les projets des établissements et services déclinent le projet associatif, en cohérence avec les projets personnalisés des personnes accompagnées.

Organisme laïque à but non lucratif, l'association départementale fonde son action sur le respect absolu des personnes. En conformité avec les valeurs fondatrices de la laïcité, elle vise leur pleine reconnaissance, tant humaine que sociale.

A ce titre, elle agit auprès des pouvoirs publics pour qu'ils assurent aux personnes en situation de handicap, à leur famille et leurs accompagnants l'aide morale et matérielle qui leur est due, qu'ils mettent en place ou aident à créer les services et établissements et les structures permettant leur plein épanouissement par l'éducation, la culture, les sports, les loisirs, les soins propres à leurs besoins et leur inclusion dans le monde du travail.

L'association s'attache non seulement à adapter la cité aux enfants, adolescents et adultes en situation de handicap ou non, en contribuant autant que possible à la mise en œuvre des conditions matérielles et humaines nécessaires à leur accueil dans un cadre de vie ordinaire, mais aussi à transformer la perception qu'en a l'ensemble du corps social.

L'APAJH 09 réaffirme sa vigilance pour prévenir les maltraitances dans les institutions, Elle met en œuvre les actions qu'elle juge appropriées, telles que :

- la vigilance à l'embauche des personnels ;
- la lutte contre l'usure professionnelle des personnels ;
- la formation continue ;
- l'information des usagers sur leurs droits ;
- l'affichage et compréhension de la charte ;
- la mise en place au sein des structures et services d'un protocole définissant les actions et le rôle de chacun dans ces situations de maltraitance ;

- le fonctionnement et l'évolution d'une commission « Éthique » et du Service Qualité.

L'évolution et l'adaptation de la gouvernance associative reposent sur notre capacité à actualiser le projet associatif, avec la volonté d'en suivre l'exécution afin de répondre aux attentes des usagers et bénéficiaires des établissements et services. Dans cette optique, un nouvel objectif a été intégré au projet associatif : son évaluation.

Notre gouvernance doit être en quête permanente d'amélioration des pratiques et des missions. Cela implique un renforcement de la communication, de l'information et de la participation de l'ensemble des acteurs. Il convient d'assurer la complémentarité des regards, des approches, des références, des expériences et des compétences, dans une dynamique de qualité toujours perfectible, au service des accompagnements et des projets personnalisés.

Dans une logique d'adaptation continue, l'association doit veiller à une gestion et à une formation des personnels qui favorisent la qualification et la mise en œuvre quotidienne des valeurs associatives.

En tant qu'association représentative des personnes et de leurs familles, la participation des familles à la vie des établissements et services, ainsi qu'à la vie associative, dans les instances existantes ou à créer, constitue un enrichissement par la complémentarité qu'elle apporte. Elle représente l'un des objectifs prioritaires de l'APAJH

## UNE ASSOCIATION GESTIONNAIRE

L'Association considère sa fonction de gestionnaire comme un outil au service de ses valeurs et de ses projets.

L'accompagnement des personnes doit clairement refléter les valeurs dans lesquelles l'Association inscrit son action : laïcité, respect de la personne, citoyenneté, autonomie.

Aujourd'hui, pour répondre aux besoins de notre territoire, l'APAJH 09 s'est aussi tournée vers des marchés sous appel d'offre. Loin de tout mercantilisme, notre Association se veut innovante et force de proposition afin d'apporter des réponses concrètes et des parcours adaptés aux publics que nous accompagnons.

Dans le respect des cahiers des charges et les objectifs définis par tous nos financeurs, nos professionnels s'attachent à transmettre les valeurs fondatrices de notre engagement, rendant l'accompagnement humaniste et respectueux des personnes

Le respect de nos engagements pour et au service de l'homme s'appuie sur la qualité du travail des salariés de l'association. En contact direct ou non avec les personnes en situation de handicap, ils traduisent au quotidien, ce que nous sommes. [Le maintien de la qualité passe par une gestion rigoureuse, efficace et transparente dans un contexte de confiance partagée.](#)

Notre gouvernance doit être en mesure de justifier de la bonne utilisation des fonds publics qui nous sont confiés. La démarche, qui est pour nous celle des CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens), permet de mettre en lumière notre finalité et nos objectifs, afin d'obtenir les financements adéquats.

La qualité a un coût : [il revient à l'association de mettre en place les outils nécessaires pour vérifier la cohérence entre les objectifs poursuivis et les moyens mobilisés, traduisant ainsi l'impact social de nos actions.](#)

Cette démarche pluriannuelle ne peut exister que dans le cadre d'une négociation. Les relations avec nos financeurs doivent faire l'objet, pour l'APAJH 09, d'une attention particulière. [Nous avons des comptes à rendre, mais aussi des besoins à partager. Une communication régulière, tant interne qu'externe, est donc indispensable.](#)

Nos principes de gestion doivent reposer sur le contrôle et l'évaluation de l'exécution budgétaire, en garantissant [la transparence vis-à-vis des financeurs, des salariés, des adhérents, des partenaires institutionnels, des personnes en situation de handicap et de leurs familles.](#)

[L'association assure un libre accès aux documents clés que sont les statuts, le règlement intérieur, les rapports d'activité et les comptes.](#) Les processus de gestion, de gouvernance, de prise de décision doivent pouvoir offrir une garantie lisible par nos partenaires. En associant chacun des acteurs, à sa place et dans son rôle nous cherchons la mise en place d'une qualité globale.

## **Gouvernance : système de direction et de contrôle ; dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit**

L'APAJH 09 veille à ce que les processus et les pratiques des différents acteurs de l'organisation créent les conditions d'une gestion efficace, conforme aux objectifs, attentive à la sécurité et à la prise en compte des attentes et des intérêts de chacun, en priorité ceux des personnes en situation de handicap

[Une « bonne gouvernance » repose sur la transparence, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la collégialité dans la prise de décision, l'information, la communication et la participation à tous les niveaux.](#) La mise en place d'un suivi interne, d'une méthodologie clairement annoncée, est indispensable.

[Le Conseil d'Administration joue un rôle central dans la recherche d'une gouvernance exemplaire.](#) Il participe à la définition de la stratégie et au contrôle de la mise en œuvre du projet associatif, arrête les comptes et veille de la fiabilité des informations financières communiquées.

Il assure le suivi des objectifs associatifs chaque fin d'année pendant les cinq années à venir et veille au respect des engagements pris. Il lui revient de vérifier la maîtrise des risques de toute nature, quels qu'ils soient, et de s'assurer que l'activité s'exerce en conformité avec les lois, les règlements, les codes éthiques et dans l'intérêt général.

Notre gouvernance s'appuie sur des administrateurs actifs, vigilants, indépendants d'esprit, porteurs de réflexions se comportant avec loyauté, conformément à l'intérêt collectif de l'association. Ils doivent apporter leurs compétences, leur expérience et doivent recevoir les informations indispensables à leur bonne participation éclairée et efficace.

La bonne gouvernance est un vecteur de qualité. Le fonctionnement du Conseil d'Administration doit favoriser de véritables débats lors des réunions, grâce à l'envoi préalable de dossiers, à l'évaluation régulière de son action collective, et à une attention particulière portée à la formation et au renouvellement des administrateurs. Il convient d'associer le plus largement possible les adhérents militants à cette réflexion et à cette action.

[Une gouvernance efficace exige une répartition claire des rôles et des responsabilités.](#) Le Président qui engage une responsabilité pénale, doit pouvoir se reposer sur une équipe

dirigeante solide. C'est une condition essentielle à la sécurité, à la pérennité de l'association et à la préservation de ses valeurs. Les cadres doivent pleinement s'inscrire dans cette démarche et rendre compte de leur action au regard d'objectifs définis en amont.

Au-delà des statuts et du projet associatif, des documents précisent la répartition des rôles entre le politique et l'opérationnel, les interactions, les délégations de pouvoir, les procédures de fonctionnement de l'organisation, tout en privilégiant le principe du « zéro papier ».

Pour pouvoir être évaluées, partagées et améliorées, les bonnes pratiques doivent être déclinables, adaptables et choisies par les acteurs en fonction de leurs besoins. Notre volonté de participer à la définition d'un label associatif repose sur la formalisation collective de ce que sont les pratiques de qualité et de bonne gouvernance laïque.

En apportant nous-mêmes les réponses, les outils, de manière volontaire et organisée, dans un cadre fédéral reconnu, nous réduirons le risque de voir émerger des législations trop lourdes ou trop bureaucratiques, susceptibles de freiner l'innovation que nous souhaitons encourager.

La bonne gouvernance doit permettre une articulation harmonieuse des relations entre bénévoles et salariés. La capacité de l'association à définir le rôle de chacun, à contrôler les actions, à écouter et à motiver les personnes impliquées est essentielle

Nous voulons que notre gouvernance et nos pratiques reposent sur la base claire et sans ambiguïté : celle du projet associatif auquel elles se doivent pleinement correspondre.

Nous veillerons à ce qu'il en soit ainsi afin de permettre à toutes les personnes, quelle que soit la nature de leur handicap de vivre dans une société non seulement intégrative mais véritablement inclusive.

# 4\* LES OBJECTIFS / ACTIONS DE L'APAJOH 09

Les objectifs / actions seront conduits, dans les cinq années à venir, sur les bases et orientations précisées ci-après :

## OBJECTIF 1 : AUTODÉTERMINATION

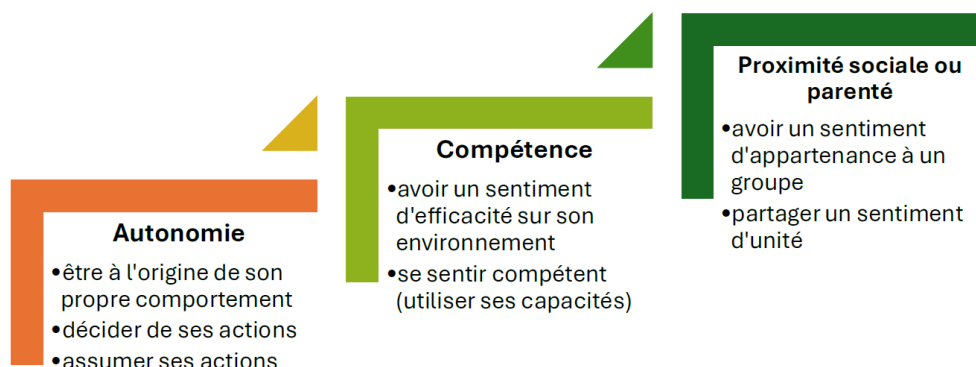
**L'autodétermination c'est le pouvoir de faire ses propres choix, de fixer ses objectifs et de vivre selon ses valeurs.**

*L'autodétermination ne se limite pas à des choix individuels : elle repose sur une organisation et des pratiques qui placent la personne comme actrice principale de chaque décision. Nos établissements et services doivent être structurés pour encourager et soutenir les aspirations de chacun.*

*Cela signifie que l'accompagnement se conçoit en collaboration et avec la participation directe des personnes concernées. En les impliquant pleinement dans les décisions qui les concernent, nous les aiderons à devenir actrices de leur propre vie, tout en respectant leurs droits et en soutenant leur épanouissement personnel.*

*(Source : Fédération APAJOH / Projet associatif 2025-2030)*





L'autodétermination suppose la mise en place de 4 caractéristiques essentielles :

#### Autonomie (Faire et décider seul)

- Capacité à décider, à mettre en œuvre une décision et satisfaire ses besoins sans subordination d'autrui (n'exclut pas la relation d'aide)

#### Autorégulation (Résoudre des problèmes)

- Capacité à analyser son environnement et ses propres possibilités avant de prendre des décisions
- Ajustement et adaptabilité
- Planification

#### Autoréalisation (Connaître ses forces et ses limites)

- Capacité à se réaliser par soi-même
- Nécessite une capacité d'analyse et un esprit critique

#### Empowerment (Avoir confiance en soi, se sentir en contrôle)

- Il s'agit d'acquérir un contrôle sur les événements de sa vie, du pouvoir : pouvoir travailler, apprendre...

## ENGAGEMENTS :

- **Former les professionnels** : afin qu'ils disposent des compétences nécessaires pour accompagner les personnes concernées avec éthique et bienveillance ;
- **Rendre l'information accessible** en mettant en place des outils de communication adaptés aux besoins et aux capacités de chacun ;
- **Co-construire le parcours d'accompagnement** avec la personne concernée, en respectant ses choix, son rythme et son autodétermination ;
- **Favoriser la pair-aidance**, en valorisant l'expérience des personnes ayant vécu des situations similaires et en les intégrant dans les dispositifs d'accompagnement.

## OBJECTIF 2 : ACCÈS AU SPORT, À LA CULTURE ET AUX LOISIRS

*L'APAJH affirme que les loisirs, le sport, les vacances, la culture, l'accès aux médias sont constitutifs d'une existence moderne et citoyenne.*

*C'est bien à cette existence-là que toute personne a droit.*

*Les pratiques sportives les plus diverses doivent être proposées à tous.*

*[...] La mixité dans les clubs, dans les médias et dans les lieux de loisirs, de sports ou de culture doit être la règle partout.*

*Le droit à la culture relève de la même légitime aspiration : une plus fréquente pratique des activités artistiques (peinture, sculpture, poterie, théâtre, concerts) et une plus large participation aux événements culturels (représentations théâtrales, concerts, festivals).*

*[...] Les médias, le numérique sont des moyens de participation et de partage dans la société. L'adaptation de logiciels, la volonté de mieux vulgariser le numérique doivent rendre à tous plus familière la pratique de l'informatique, voie d'accès incontournable à plus d'informations.*

*(Source : Fédération APAJH / Charte de Paris pour l'accessibilité universelle)*



## ENGAGEMENTS :

- **Créer une association sportive APAJH 09** afin de favoriser la pratique régulière d'activités physiques adaptées (Sport Adapté, Handisport) ;
- **Sensibiliser et accompagner les structures culturelles, sportives et de loisirs**, en encourageant la mise en place de partenariats durables et inclusifs ;
- **Promouvoir l'inclusion et l'accessibilité universelle**, quels que soient le type de handicap ou le niveau de dépendance, en garantissant des aménagements adaptés ;
- **Soutenir les personnes accompagnées dans leurs choix d'activités**, en valorisant leur autodétermination et en respectant leurs préférences et aspirations ;
- **Favoriser la mixité sociale et culturelle**, en créant des espaces de rencontre et de partage entre tous les publics.

## OBJECTIF 3 : INCLUSION PAR DIVERSIFICATION DE L'HABITAT

L'inclusion par la diversification de l'habitat vise à offrir des solutions de logement variées et adaptées pour favoriser la vie autonome et sociale de tous, notamment des personnes en situation de handicap.



### ENGAGEMENTS :

- **Mobiliser l'ensemble des ressources de l'Association** afin de garantir la réussite des projets ;
- **Faire évoluer et adapter l'offre** pour répondre aux besoins spécifiques des personnes accompagnées et aux évolutions du secteur ;
- **Accompagner chaque personne dans le choix de son mode d'hébergement**, en respectant ses préférences, son autonomie et son projet de vie.

## OBJECTIF 4 : BIENTRAITANCE ET ÉTHIQUE

*Les valeurs fondamentales de l'APAJH ainsi que son engagement militant et gestionnaire ont pour seule finalité, la bientraitance des personnes en situation de handicap, c'est-à-dire la promotion de leur bien-être, par la recherche continue de la meilleure réponse possible à un besoin identifié, à un moment donné (définition de la Haute Autorité de Santé).*

*L'exigence pour tout le mouvement APAJH, depuis la gouvernance jusqu'aux salariés à qui revient la responsabilité quotidienne de répondre aux besoins et attentes des personnes est donc de concourir, tant dans les actes que dans l'intention, à un accompagnement bientraitant.*

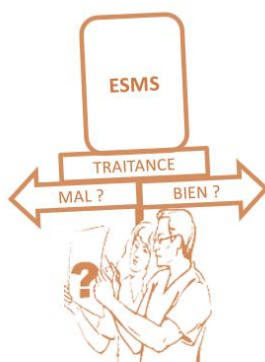
*L'axe prioritaire de la bientraitance est sans doute la reconnaissance de la personne accompagnée dans ses droits fondamentaux et sa capacité de décision et participation.*

*[...] L'éthique est un moyen de la bientraitance.*

*(Source : Fédération APAJH / Projet associatif 2025-2030)*

*L'éthique est une forme de pensée qui, au-delà de la morale, permet de raisonner sur les fondements du bien et du mal, les valeurs et les jugements moraux. Elle se distingue de la morale car elle n'a pas son caractère absolu. Elle n'édicte pas de principes à visée universelle mais elle invite plutôt au questionnement et l'on adhère librement, à ses principes singuliers et relatifs.*

*(Source : Fédération APAJH / Projet associatif 2025-2030)*



## ENGAGEMENTS :

- **Créer et déployer** la Charte bientraitance éthique associative et le plan d'action bientraitance ;
- **Constituer un Comité d'éthique**, instance consultative pouvant être saisie en cas de dilemme ou de situation complexe ;
- **Désigner un référent éthique**, professionnel formé, chargé d'accompagner les équipes dans leur réflexion éthique au quotidien ;
- **Promouvoir la formation et le débat autour de l'éthique**, en favorisant les échanges entre professionnels et en créant des espaces de discussion dédiés.

## OBJECTIF 5 : DÉVELOPPEMENT DURABLE / RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

La RSE est définie comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales, environnementales et éthiques à leurs activités et leurs relations avec les parties prenantes. Cet engagement repose sur 3 piliers :

- Social
- Économie
- Environnement

La norme ISO 26000, standard international, définit le périmètre de la RSE autour de sept thématiques centrales :

1. La gouvernance de l'organisation ;
2. Les droits de l'homme ;
3. Les relations et conditions de travail ;
4. L'environnement ;
5. La loyauté des pratiques ;
6. Les questions relatives aux consommateurs ;
7. Les communautés et le développement local.

*L'APAJH s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS), elle ne peut s'exonérer de sa responsabilité dans ce domaine. Les préoccupations sociales et environnementales sont des priorités pour notre association.*

*(Source : projet associatif Fédération APAJH)*

Comme la Fédération, l'APAJH 09 se mobilise sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) sur laquelle plus aucun acteur économique ou social ne peut faire l'impasse.



## ENGAGEMENTS :

- **Mettre en œuvre une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)** afin d'anticiper les évolutions des métiers et accompagner le développement des compétences ;
- **Prévoir l'acquisition d'un logiciel de gestion des ressources humaines intégrant la fonctionnalité GPEC** d'ici 2030, pour renforcer la planification stratégique des professionnels ;
- **Promouvoir la Qualité de Vie et les Conditions de Travail (QVCT)** en agissant sur le bien-être des collaborateurs, l'organisation du travail et la qualité des relations humaines ;
- **Poursuivre les actions en faveur du développement durable** en intégrant les bonnes pratiques environnementales dans les activités quotidiennes et en favorisant le recours aux énergies renouvelables (installation de panneaux photovoltaïques, etc.).

- **Optimiser les achats en favorisant la mutualisation et les circuits courts et locaux.**
- **Poursuivre la stratégie numérique en s'assurant de la sécurisation des données et des accès.**



 23 Chemin de Berdoulet - 09000 Foix  
☎ 05.34.09.87.20 - 📠 05.61.65.43.05  
✉ [siege@apajh09.asso.fr](mailto:siege@apajh09.asso.fr)  
[www.apajh09.org](http://www.apajh09.org)